



LTR 261 CO

Paris, le 4 mars 2026

franceboisforet.fr

Objet : contribution interprofessionnelle obligatoire (CVO)

N° de contributeur FBF :

Madame, Monsieur,
Cher collègue de la filière Forêt-Bois,

Votre _____ est identifiée comme propriétaire de parcelles forestières et c'est à ce titre que nous vous adressons les documents qui vous permettront de procéder à la déclaration de votre Contribution Interprofessionnelle Obligatoire – dite CVO – 2026.

En 2026, grâce à cette cotisation, **renouvelée pour trois ans par les pouvoirs publics le 17 décembre 2025** et aux organisations professionnelles qui vous représentent, nous poursuivrons nos actions pour préparer l'avenir de nos forêts et défendre les intérêts de notre filière.

A ce titre, je souhaite vous rappeler notre engagement sur différents fronts :

Tout d'abord **la lutte contre la prolifération du nématode** détecté pour la première fois en France en novembre dernier. Nous sommes pleinement mobilisés pour accompagner les propriétaires et opérateurs sur le terrain et obtenir l'appui technique et financier de l'Etat en vue d'aboutir à l'éradication de ce ravageur.

Nous poursuivons nos efforts pour bâtir avec les pouvoirs publics une relation fructueuse pour favoriser la gestion dynamique des forêts et le renouvellement forestier, piliers indispensables pour l'adaptation au changement climatique. A ce sujet, France Bois Forêt réaffirme la nécessité de l'engagement financier de l'Etat, afin de **poursuivre les investissements réalisés en faveur du renouvellement forestier et du développement des capacités industrielles de la filière** dans le but de renforcer notre souveraineté.

Par ailleurs, nous continuons à œuvrer pour que des réponses concrètes soient apportées aux différentes **situations d'insécurité juridique** auxquelles les opérateurs se trouvent confrontés. Je pense notamment aux travaux forestiers et aux réglementations européennes (RDUE, RED III, restauration de la nature) et dont l'application reste floue.

2026 sera également l'année de la poursuite de nos travaux collectifs en filière. **Notre campagne de communication Nos forêts envoient du bois** se prolongera tout au long de l'année pour faire connaître le rôle central de la forêt et du bois dans la décarbonation et l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les programmes menés au sein de France Bois Forêt, notamment en Recherche et Développement, se poursuivront, en lien avec les organisations professionnelles. Ces travaux et réflexions sont d'importance majeure pour accroître la compétitivité de l'ensemble de la filière.

Enfin, **2026 verra l'aboutissement de notre démarche Utile par essence**. La filière forêt-bois, dans son ensemble, s'engagera autour des trois piliers de son utilité sociétale : répondre aux besoins des humains, protéger et régénérer le vivant, lutter contre le changement climatique.

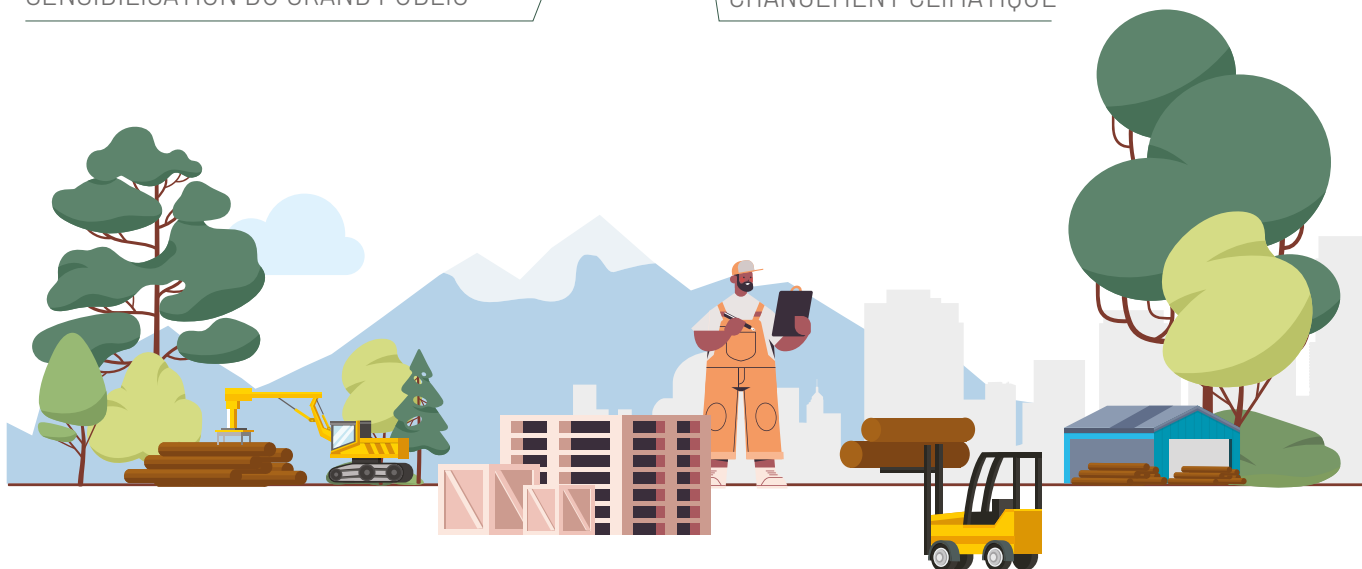
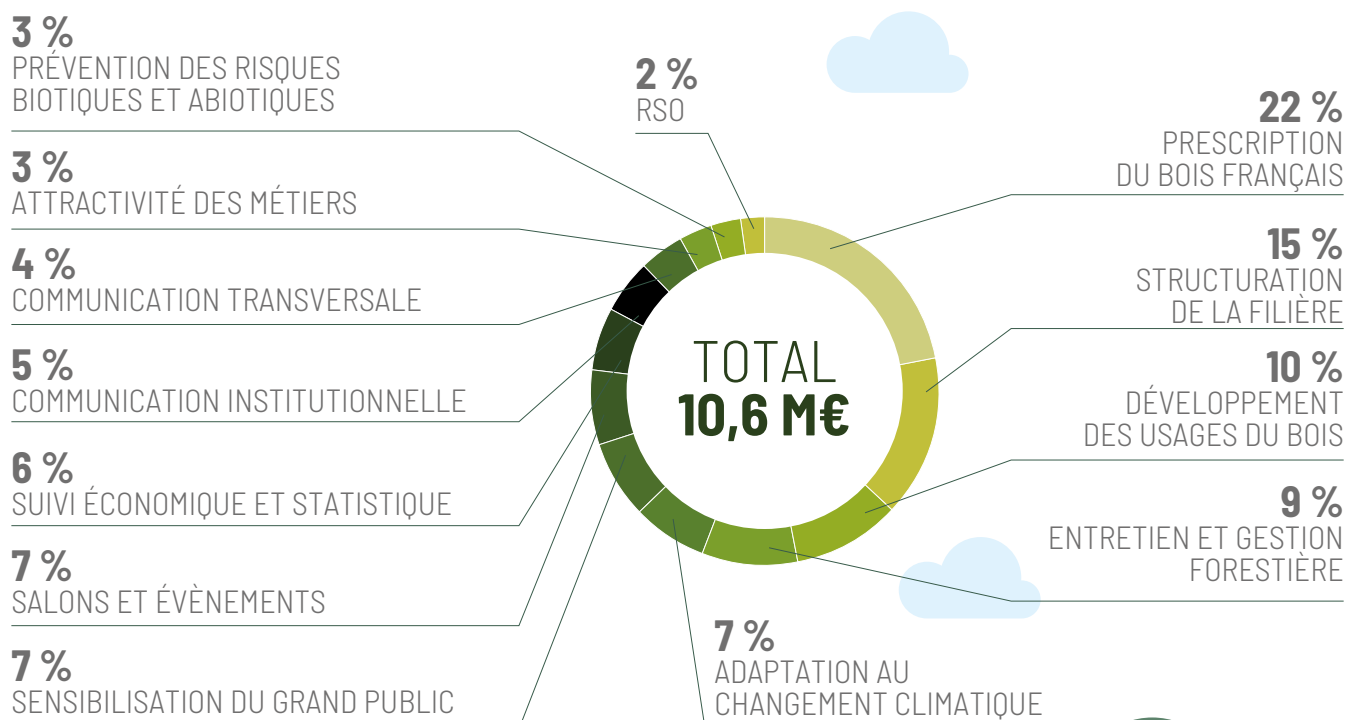
Grâce aux CVO que nous collectons, grâce au bois issu de nos forêts, grâce aux hommes et aux femmes passionnés que vous êtes, engagés au quotidien, nous construisons l'avenir. Merci à tous.

Bien sincèrement

Anne DUISABEAU
Présidente France Bois Forêt

120 Avenue Ledru-Rollin
75011 Paris

BUDGET DE FRANCE BOIS FORÊT 2026-2027



NB : La télédéclaration remporte chaque année une adhésion très forte auprès des contributeurs. Nous vous encourageons à privilégier ce mode de déclaration et de règlement.

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Les informations relatives à la protection des données personnelles figurent en page 8 de la Notice explicative jointe à la présente, et sur notre site Internet, rubrique : Mentions légales.